

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 mars 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.

Phase 1, Étape B, Volet sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GNR à Gore (N.É.), Chicoutimi et Neuville.

**En argumentation, le *Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM* réfère à son rapport.**

---

Chère Consœur,

Le *Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM*, à titre d'argumentation au présent dossier, en Phase 1, Étape B, sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GNR à Gore (N.É.), Chicoutimi et Neuville, **réitère son rapport déjà déposé.**

Il est à noter qu'en page 1 (et note infrapaginale 2) de sa [lettre B-0685](#), Énergir, pour des raisons que nous ignorons, a cité par erreur deux décisions de la Régie qui portent sur un sujet dont nous ne traitons pas (à savoir « *la nature* » des intrants à la production de GNR). Nous ignorons pourquoi Énergir cite ces deux décisions. Ces deux décisions sont sans rapport avec le sujet que nous avons abordé en recommandation SÉ-AQLPA-GIRAM-5.6-Gore-3, à savoir le sérieux et la crédibilité du fournisseur de Gore et de son approvisionnement (*en lien avec la sécurité de l'approvisionnement en GNR pour Énergir*), ce qui constitue un facteur devant être pris en considération et sur lequel notre recommandation est d'ailleurs très modérée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

*l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).